Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_19-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-19
Objet : France Active Bretagne : Subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

France Active Bretagne favorise la création/reprise et le développement d'entreprises en conciliant au mieux les impératifs de viabilité économique des projets soumis, l'inclusion de publics rencontrant des difficultés d'accès au financement dans de bonnes conditions ainsi qu'un engagement sociétal.

L'association accompagne le mouvement de l'entreprenariat engagé sur notre territoire.

Elle intervient en appui aux entreprises ayant des difficultés d'accès à l'emprunt bancaire. Elle octroie des garanties d'emprunt bancaire permettant d'exclure toutes caution personnelle ou solidaire demandées par les banques, elle sécurise avec la prise en charge jusqu'à 80 % du risque du prêt bancaire en cas de défaillance.

France Active propose, par ailleurs, une offre d'accompagnement personnalisée sur la structuration financière qui permet d'apporter des conseils et orientations aux porteurs de projet.

Pour poursuivre son accompagnement, France Active Bretagne sollicite un soutien de 5 000 €.

La commission « développement économique », réunie le 18 novembre 2025, propose de soutenir l'association à hauteur de 3 000 €.

Considérant l'action de France Active Bretagne en matière de développement économique du territoire ;

Considérant la proposition formulée par la commission économie lors de sa séance du 18/11/25 visant à soutenir l'association à hauteur de 3 000 € ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande de l'association en date du 26 septembre 2025 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention de 3 000 € à l'association France Active Bretagne aux conditions suivantes :
  - présentation d'un bilan en fin d'année.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)